



HAMEL,

un village à vivre



Actualités au 28 avril 2020

Les aides aux entreprises

- 1) Une dizaine d'entreprises sont déclarées sur notre commune. Certaines ont eu très peu voire aucune activité depuis la mi-mars. Nous avons décidé de leur octroyer une aide de financement en fonction de leur perte de recettes (entreprises de 0 à 5 salariés)
- 2) « Bouge ton coq » est un fonds de solidarité des consommateurs et des citoyens porté par l'AMRF. Il est destiné à aider les petits commerces, les artisans, les producteurs locaux en difficulté à cause de la crise sanitaire actuelle.
Ces dons ouvrent droit à déduction fiscale.
 - Si vous voulez participer par un don
 - Si vous êtes artisan ou commerçant en difficulté à cause de la crise :
 - o Site internet : « Bouge ton coq »
 - o Pour verser : « Ma tournée c'est ici » et c'est très rapide
 - o Pour solliciter une aide : télécharger le formulaire, le remplir, faire mettre le cachet de la mairie et l'envoyer à covid19lesmairesagissent@amrf.fr

L'aide est réservée aux artisans, commerçants et producteurs ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros par an installés dans les communes de moins de 3500 habitants.

Les masques

En définitive ce sont 2 masques en tissu norme AFNOR par personne de plus de 6 ans qui arriveront dans vos boîtes aux lettres avant le 11 mai. Pour les 6-12 ans ce sont des tailles enfant. La commune en avait commandé 900 dès le mois de mars. Le Conseil Régional doit en fournir 800. M. et Mme Jean-Claude Delsart et M. et Mme Franck Vincent nous en offrent 900.

Une bonne anticipation nous permet donc d'avoir ce qu'il faut pour vous équiper. Après il vous appartiendra d'en assurer le renouvellement si vous le souhaitez.

Inscription à l'école

Pour la rentrée scolaire de septembre 2020 – par mail à la mairie : mairie.hamel@wanadoo.fr – Nom, prénom, date de naissance de l'enfant – adresse, mail et numéro de téléphone des parents

**Respectez les règles de confinement. Utilisez les services mis en place.
Réduisez au maximum vos déplacements.
Vous avez presque tout dans la commune.**

Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le **17**
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : contacter la **brigade d'Arleux 03.27.89.52.62** – bta.arleux@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24** et **7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
 - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
 - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Déchets verts

- Possibilité ouverte pour louer un bac à Douaisis Agglo en téléphonant au 0.800.802.157
- Réouverture pour les déchets verts de la déchetterie de Sin le Noble sur rendez-vous uniquement à www.symevad.org ou au 03.21.74.35.99 le matin de 9h à 12h (lundi à vendredi)
- Réouverture de la déchetterie d'Arleux le 4 mai sur rendez-vous au Symevad

Encombrants le 20 mai

Information en direct sur votre téléphone ou votre tablette
Téléchargez l'application gratuite « Panneau Pocket »
Accédez à « Hamel »
Informations importantes diffusées en temps réel

La poste

La boîte postale pour le courrier à côté de la mairie est à nouveau utilisable.

Commémoration du 8 mai 1945

Conformément aux directives gouvernementales, M. le Maire, le Président des Anciens Combattants et le porte-drapeau déposeront une gerbe au monument aux morts à 17h45. Les cloches sonneront à 17h30. N'oubliez pas votre drapeau.



L'accès à la mairie

Jusqu'au 11 mai l'accès à la mairie reste très restreint et se poursuit sur les mêmes bases. Vous pouvez nous joindre au 03.27.89.53.64 pour toute demande de documents dépendant de la commune. Si nécessaire uniquement il est possible d'organiser un rendez-vous sous certaines conditions de sécurité sanitaire. Permanence le mercredi de 9h à 11h.

Après le 11 mai les bureaux auront été aménagés et l'accès sera réglementé. Les informations seront diffusées en temps voulu.